



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Deux Juin à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD
de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Monsieur ROUSSILHE, pouvoir à Monsieur GANTHER,
Madame COLLANGE, pouvoir à Madame SAVEY,
Monsieur TALABARD, pouvoir à Monsieur BOUCHET.

Absents :

Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**DATE DE
CONVOCAION
28 MAI 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
28 MAI 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19**

**OBJET : DEMANDE
FONDS CHALEUR
POUR CREATION
RESEAU DE
CHALEUR.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 1er juillet 2024 approuvant la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse sur la commune de LAPALISSE visant à desservir plusieurs bâtiments communaux et intercommunaux mais aussi d'autres bâtiments publics appartenant à d'autres entités comme l'EHPAD François GRÈZE et le Collège Lucien COLON et la délibération du 12 décembre 2024 créant le Service Public industriel et Commercial et la Régie.

La Commune de LAPALISSE souhaite assurer directement la création et l'exploitation de ce réseau de chaleur dans un souci de maîtrise des coûts de construction et d'exploitation.

Le maître d'ouvrage (la Commune de LAPALISSE) souhaite raccorder d'autres collectivités à ce réseau de chaleur en gestion directe : opération de production et de distribution d'énergie. Dans ce cas, l'opération est qualifiée juridiquement de SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et la collectivité devra créer une régie pour gérer ce SPIC.

Afin de financer ces travaux, une demande de subvention fonds chaleur sera déposée.

Le montant des travaux et de la maîtrise d'oeuvre est de 3 050 630 €.

Aussi le plan de financement proposé est établi comme suit :

-Fonds Chaleur ADEME : 1 277 932 €

-Autofinancement: 1 772 698 €

Il est précisé que ce projet est éligible aux CEE et que le montant des CEE est évalué pour cette opération à 1 032 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention fonds chaleur.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 13 JUIN 2025

Publié ou Notifié

le : 3 JUIN 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

